



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comment améliorer l'accès aux aides dues aux parents de personnes handicapées ?

Question écrite n° 25985

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la loi n° 2019-180 visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli. Adoptée le 8 mars 2019, cette loi a notamment pour objectif, à travers l'article 5, d'améliorer les conditions d'accompagnement de l'entourage parental des enfants en situation de handicap. En plus du bien-être accru pour les parents, il en va évidemment d'une meilleure prise en charge sociale et psychologique de l'enfant, qui donne tout son sens à la solidarité nationale. La promulgation de ce texte n'empêche malheureusement pas l'existence de failles dans son application. Au sein de la neuvième circonscription de Gironde, par exemple, des familles alertent les différents acteurs concernés ainsi que les élus de la République pour leur faire part de leurs difficultés et de leur souffrance. Il ne leur est pas encore possible d'accéder aux aides qui leur sont dues et dont ils ont besoin pour jouir du temps et des moyens nécessaires à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap. Si la mise en place des lois est un travail conséquent et inscrit dans le temps long, il appartient aux élus de relayer l'urgence vécue par certains Français. Devant cet état de fait, elle lui demande comment faire en sorte que la loi du 8 mars 2019 soit appliquée au plus vite et répondent ainsi aux besoins de ces familles.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25985

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 380

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)